

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 4 AVRIL 2023 à 20h45

Présents : Isabelle GOUSMAR, Christine CAMBOULIVES, Pascale DAL MASO, Patrick GAY, Nathalie MAYBON-CHEMINEL, Maxime RAMON-GIACOMIN, Marie-Christine SAUZARET, Valérie SÉRIÉ, Nancy SOURBIER et Pierre THOMAS.

Absent excusé : Emmanuel DEC

Procurations :

Florent FARAMOND à Isabelle GOUSMAR
Jean-Pascal RAYNAUD à Nancy SOURBIER
Jacques ROUX à Patrick GAY
Mireille LAPORTE à Valérie SÉRIÉ

Madame Nancy SOURBIER a été nommée secrétaire de séance.

1/ Approbation du dernier compte rendu

Signature du compte rendu du conseil municipal du 7 Mars 2023.

Approuvé à l'unanimité

2/ Approbation du Compte de Gestion 2022.

Le Compte de Gestion est un document établi par la DGFIP retraçant toutes les opérations de l'année.

Le grand livre CCAS et le compte de gestion doivent être en concordance.

Approuvé à l'unanimité

3/ Compte Administratif 2022.

Une fois ces documents en concordance, Le Compte Administratif peut être élaboré.

Section fonctionnement :

Dépenses : 945 160 € 14

Recettes : 911 838 € 64

Résultat déficitaire de 33 321 € 50 de la section de fonctionnement qu'il faut déduire du report excédentaire de l'exercice 2021 de 379 487 € 82 d'où un **solde de fonctionnement excédentaire de 346 166 € 32.**

Section investissement :

Dépenses : 247 036 € 65

Recettes : 387 507 € 10

Excédent de la section d'investissement de 140 470 € 45 auquel s'ajoute le report excédentaire de l'exercice 2021 de 592 272 € 93 d'où un **solde d'investissement excédentaire de 732 743 € 38.** Cependant, il faut déduire les restes à réaliser de 297 400 €.

Approuvé à l'unanimité

4/ Affectation du résultat.

Au vu des résultats présentés du compte administratif, **il est proposé de reporter 346 166 € 32 sur la section fonctionnement du budget 2023.**

Approuvé à l'unanimité

5/ Vote des taux d'imposition communaux pour 2023.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux :

- Taxes foncières sur les propriétés bâties : 38.84%
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 79.91%

Approuvé à l'unanimité

6/ Tarif de la cantine municipale à partir du 1^{er} Septembre 2023.

Madame le Maire propose d'augmenter le tarif de la cantine de 10 centimes à la rentrée de Septembre 2023.

- Elèves : 3 € 50
- Adultes : 6 € 10

Approuvé à l'unanimité

7/ Subventions communales.

Madame le Maire propose le tableau des subventions suivantes :

65737	Subvention	Assai. Montjoire	Commune	28 800,00
65748	Subvention annuelle	ACCA Montjoire	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	Colline Vertébrale	Association	250,00
65748	Subvention annuelle	Croix Rouge	Association	100,00
65748	Subvention annuelle	Coopérative scolaire - USEP	Association	700,00
65748	Subvention annuelle	Foot Vétérans	Association	150,00
65748	Subvention annuelle	Archéologie de Villariès	Association	150,00
65748	Subvention annuelle	AFC	Association	300,00
65748	Subvention annuelle	Les petits montjoviens	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	Bois privés	Association	300,00
65748	Subvention annuelle	Comité des Fêtes	Association	5 800,00
65748	Subvention annuelle	Coopérative scolaire	Association	2 500,00
65748	Subvention annuelle	Ecole de foot	Association	2 800,00
65748	Subvention annuelle	Potes Agés	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	FNACA Montastruc	Association	100,00
65748	Subvention annuelle	SPA	Association	701,00
65748	Subvention annuelle	Asso Sportive Collège Bessières	Association	1 000,00
65748	Subvention annuelle	CALV	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	Association Culturelle	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	Les Foulées Montjoviennes	Association	150,00
65748	Subvention annuelle	Agriculteurs	Association	100,00
65748	Subvention annuelle	Les chats de Montjoire	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	Danse ton Montjoire	Association	600,00
65748	Subvention annuelle	CLAC Collège Bessières	Association	900,00

Approuvé à l'unanimité

8/ Budget Primitif 2023.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 362 000 €	1 362 000 €
INVESTISSEMENT	1 490 000 €	1 490 000 €

Approuvé à l'unanimité

9/ Désignation de délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération du 27 Novembre 2020 n°2020-067 concernant la désignation de délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges est à redélibérer à la demande de la C3G.

Madame le Maire est choisie en tant que représentant titulaire au sein de la commission et Monsieur Jean-Pascal RAYNAUD en tant que représentant suppléant.

Approuvé à l'unanimité

10/ Sens unique Place de la Mairie

En vue de la prochaine ouverture de la Maison des Associations et afin de sécuriser la zone de la Place de la Mairie, Madame le Maire propose de mettre la circulation en sens unique.

Approuvé à l'unanimité

11/ Achat et demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne : Pelle rétro BHSM 175

Monsieur GAY informe le Conseil Municipal que les agents techniques sont souvent amenés à faire des travaux qui nécessiteraient une mini pelle.

Il propose un devis de pelle rétro BHSM 175 de l'entreprise EUROTEK pour un montant de 6 069 € 60 TTC.

Approuvé à l'unanimité

12/ Questions diverses

- Madame SAUZARET demande les règles de construction des palombières. Madame le Maire la renvoie sur le Président de la chasse : Monsieur Frédéric PIROLA.

La séance est levée à 22H09.

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in a roughly horizontal line across the bottom of the page. The signatures are stylized and cursive. One signature in the middle is clearly legible as 'Sauzaret'. Another signature below it is 'Raynaud'. There are several other illegible signatures above and below these.

